

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 décembre 2021

OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » : COTISATIONS 2022

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du Comité Syndical du 2 décembre 2021 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 3 décembre 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 9 Pour : 3

Absents (titulaires) : 24 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1 Abstention : 0

Votants : 3

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, Mme LOISEAU.

Titulaires excusés :

M. MARCHAL, Mme PIERRE, Mme REGARD, M. RIVAILLER.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN.

Titulaires excusés :

M. EUGENE, M. LAHOUATI.

Suppléants présents :

M. LEDUC JL.

Suppléants excusés :

M. SCLAVON.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU

**OBJET : MAISON DU TOURISME « LES PORTES DE LA CHAMPAGNE » :
COTISATIONS 2022**

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relatif à la création de la Maison du Tourisme,

Vu la contribution des membres du PETR - UCCSA à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » déterminée séparément de la cotisation générale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de faire l'appel à cotisations par trimestre pour le fonctionnement de la Maison du Tourisme à hauteur des montants déterminés ci-dessous et sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget,

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 300 520,15 €
- Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 52 479,85 €

- de reverser les cotisations perçues à la Maison du Tourisme.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON

